



Cher (e) Camarade,

Tout d'abord et comme il est de coutume, nous ne pouvons qu'espérer que cette année 2017 soit de tout point vue, politique, sociale, économique et environnementale profondément voir diamétralement inverse à ce que nous avons vécu en 2016... C'est un vœu que nous pouvons formuler et nous savons que pour le réaliser, seule la lutte et le rapport de force ont une réelle efficacité pour faire échec à la politique libérale déployée par ce gouvernement. Il y a là une véritable urgence sociale.

En France, c'est près de 9 millions de personnes qui survivent en dessous de seuil de pauvreté. Le nombre de chômeurs de longue durée, en particulier seniors, explose, les contrats précaires ont augmenté, si on prend les chiffres de pôle emploi comptabilisant les salariés qui alternent chômage et CDD ont bondi de 40% depuis 2012.

Face à ce contexte, économique, social et politique très dégradé notre seule solution, c'est l'action syndicale. Des luttes se multiplient dans tous les secteurs professionnels, ces actions s'appuient la plupart du temps sur le travail, sa reconnaissance, la qualité des emplois, la volonté de bien faire son travail tout en ayant les moyens et le temps pour la vie hors travail.

Il faut poursuivre cette démarche gagnante et donner encore plus de visibilité aux victoires. Il ne s'agit pas d'être en réaction mais donner des perspectives de luttes et de véritables changements. Pour cela, il y a nécessité de bien soigner la propagation de toutes nos campagnes revendicatives en les reliant entre elles en les opposant au dogme du coût du capital avec les alternatives de progrès social. Porter nos revendications en matière de RTT, salaires droits nouveaux et garanties collectives renforcées est un impératif.

Combattre et contester la mise en œuvre de la loi travail dans les entreprises, c'est un axe de notre démarche qui

doit être étroitement lié à nos propositions revendicatives. Les perspectives ambitieuses du printemps de l'industrie autour des assises et de la mobilisation les 22 février puis le 21 mars nécessitent de bien construire localement avec les syndicats. Dans le même temps, nous poursuivons notre action contre les attaques sur les libertés syndicales, un relevé d'une douzaine de pages de tous les salariés, syndicalistes poursuivis a été transmis au ministère du travail et à celui de la justice.

Après Amiens le 11 janvier, en soutien des camarades de Goodyear, mais aussi le 17 janvier à Caen pour soutenir notre camarade Franck de l'UL du Calvados. Le 24 janvier: le collectif service public départemental propose une journée d'étude réunissant les syndicats des 3 versants de la fonction publique pour construire ensemble avec l'inter pro une initiative d'action pour la défense du statut et les services publics.

Enfin, nous devons poursuivre notre engagement pour que nos syndiqués, nos élus et mandatés lisent CGT avec notre presse la NVO.

Comment peut-on parler CGT, et aller au débat avec les salariés, si nous ne lisons pas notre propre presse. Mettons ce point là à l'ordre du jour de toutes nos réunions et menons collectivement une campagne d'abonnement.

En cette rentrée, nous avons besoin de connaître toutes les initiatives qui sont programmées dans vos territoires pour aller au débat avec les syndiqués et les salariés. Je vous invite à vous saisir d'[infoluttes76@orange.fr](mailto:infoluttes76@orange.fr), pour donner échos à vos actions.

Bonne rentrée à tous.

Fraternellement

Pascal Morel  
Secrétaire Général de l'UD 76

### «ON NE LÂCHE RIEN ! »

**80 CAMARADES ÉTAIENT PRÉSENTS AUX VOEUX DE L'UD.** Nombreux aussi étaient ceux qui ont participé aux voeux dans les différentes UL, comme ici au Havre et à Dieppe.

Pascal Morel, Secrétaire Général, a fait un résumé de la situation en lien avec les sujets internationaux et nationaux, en rappelant les propositions de la CGT face à ce contexte.

Seule la mobilisation des salariés actifs, privés d'emploi et retraités fera changer la donne, a-t-il dit. Priorité aux débats, en ce début 2017, avec les salariés, avec en support la NVO, pour les mobiliser.



### LES VOEUX DES UL À VENIR

**19 janvier**, UL de Rouen, maison CGT Rouen.

**25 janvier**, UL de Couronne, Bains douche, Gd Quevilly.

**27 janvier**, UL de Eu-Tréport, salle Polyvalente au Tréport.





### Communiqué de l'UD du Calvados

#### **Malgré le froid, ils étaient environ 300 à Caen ce matin !**

Environ 300 manifestants étaient présents très tôt ce matin devant le tribunal d'instance de Caen. Avec le renfort de quelques militants de FO, FSU, SOLIDAIRES, l'UNEF et l'UNL, des délégations de syndiqués CGT de nombreuses entreprises du Calvados et des départements voisins ont bravé le froid pour soutenir le secrétaire général de l'Union Locale CGT de Caen.

Après une première audience le 23 novembre, ce dernier était convoqué pour la seconde fois ce matin à 8h30.

Après avoir osé mettre en cause la responsabilité du Directeur de la Sécurité Publique dans un communiqué de presse écrit à l'issue d'une manifestation contre la loi travail, au mois de mai 2016, le secrétaire, signataire était accusé « d'outrages » .

Lors de la première audience, jugeant l'accusation pour « outrages » non recevable, le tribunal a souhaité la requalifier et à reporter le jugement.

C'est donc pour « diffamation » que le secrétaire de la CGT caennaise comparait ce matin.

En manifestant en masse, comme le 23 novembre, la CGT et l'intersyndicale entendaient dénoncer cet acharnement à vouloir à tout prix criminaliser l'action syndicale. Ensemble ils ont exigé la relaxe du militant et l'arrêt des procédures envers toutes les personnes poursuivies pour leurs activités syndicales.

Pour l'intersyndicale, il est clair qu'à l'image de toutes les procédures qui visent des syndicalistes aujourd'hui en France, cette plainte n'a d'autre but que d'éliminer toute opposition pour continuer d'imposer une législation toujours plus protectrice pour les employeurs et toujours plus précarisante pour les salariés.

Tous ensemble, les 300 manifestants étaient là à la fois pour soutenir activement le responsable syndical injustement accusé, mais aussi pour manifester leur farouche opposition à toutes ces lois plus antisociales les unes que les autres à commencer par la dernière en date : « la Loi Travail »

Depuis l'origine, 70% de la population pense que cette loi est mauvaise. Aujourd'hui celles et ceux qui étaient présents dans les rues de Caen étaient là pour le rappeler.

Ce n'est qu'après 2h30 que le secrétaire et la poignée de militants qui l'avaient accompagné à l'audience sont ressortis du tribunal sous les applaudissements. Après avoir chaleureusement remercié l'ensemble des militants massés devant les grilles du tribunal, Franck MEROUZE a lui-même expliqué que le procureur avait requis contre lui la somme de 3000 euros et que le délibérer était fixé au 28 février.

Malgré le froid persistant, la matinée s'est achevée par un moment convivial autour d'un barbecue durant lequel quelques militants ont profité de la sono pour témoigner des luttes en cours dans leur entreprise.



## Le dossier de la semaine ! Discriminations syndicales

**A Amiens, le gouvernement français et sa justice de classe, ont condamné en appel, des salariés qui ont voulu protéger leurs emplois.**

Un salarié a été entièrement relaxé, un autre a été condamné à 2 mois de prison avec sursis, deux salariés ont été condamnés à 3 mois de prison avec sursis et 4 salariés condamnés à 12 mois de prison avec sursis. Les condamnations sont assorties de 5 ans de mise à l'épreuve.

Ces camarades de Goodyear sont meurtris dans leur chair, dans leur honneur, dans leur vie, et nous le sommes avec eux. A travers ces condamnations, la classe dominante pense nous intimider. Qu'elle se méfie !

Elle ne fait que nourrir de colère et de révolte notre combat, pour que le droit au travail, proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, soit garantie pour toutes et tous.

Dès demain, nos Unions Locales vont réfléchir à la mise en place d'un front commun de lutte pour préparer la riposte, à chaque fois que des camarades seront attaqués, violentés ou condamnés, que ce soit dans les entreprises, dans la rue, ou dans les tribunaux.

Cette journée inscrit une nouvelle page sombre dans l'histoire sociale de notre pays, dans ce qu'elle a de plus détestable : la collaboration de classe entre les pouvoirs et les dominants à l'encontre des travailleurs.

De cette trace indélébile, nous construirons nos luttes futures.

Nous appelons tous ceux et toutes celles qui refusent ces attaques injustes et indignes, à nous rejoindre.

Ensemble nous rassemblerons nos forces et porterons un espoir pour vivre dignement de notre travail et de nos retraites.

Amiens le 11 janvier 2017.



## Nouveau procès AZF

**Le 24 janvier s'ouvrira le nouveau procès AZF au palais de justice de Paris, le jugement en appel qui avait condamné le Directeur du site AZF Toulouse et la société Grande Paroisse/Soferti propriétaire du site, avait implicitement condamné le groupe TOTAL propriétaire de l'entreprise.**

Ce jugement a été cassé en cassation sur la forme par TOTAL et sa batterie d'avocats. La Fédération Nationale des Industries Chimiques, l'Union départementale de Haute Garonne et la confédération seront de nouveau parties civiles lors de ce procès pour faire condamner les coupables.

Le 23 janvier, La CGT tiendra une conférence de presse devant la tour TOTAL à la Défense pour dénoncer les politiques des entreprises. La FNIC CGT appelle à un rassemblement devant le siège de TOTAL à partir de 11H, nous devons être nombreux devant le siège de la tour TOTAL symbole du capital qui nous blesse, nous tue, nous licencie. Nous sommes toutes et tous concernés car lors de la catastrophe du 21 septembre 2001 qui a fait 31 morts et des milliers de blessés, l'explosion n'a pas fait le tri entre les victimes qu'ils soient les salariés à l'intérieur de l'usine et les victimes de l'extérieur.

Deux camarades de notre département témoigneront au procès qui durera 4 mois Christine POUPIN du syndicat CGT Borealis chimie et Philippe SAUNIER du syndicat CGT de la plateforme TOTAL de Normandie.

Toutes et Tous à la Défense, devant la tour coupole, au siège de TOTAL, le 23 janvier 2017 à 11H00.



## Réunion des 3 versants de la Fonction Publique

**24 janvier 2017 – 9h- 13 heures à ROUEN :**

L'Union Départementale CGT de Seine-Maritime vous invite à une réunion des syndicats et sections syndicales CGT des trois versants de la Fonction Publique le

**MARDI 24 JANVIER 2017 DE 9 À 13 HEURES,**

**Auditorium GRAMMONT, PÔLE DES ARCHIVES HISTORIQUES  
42 rue Henri II PLANTAGENËT, 76100 ROUEN  
(m tro : direction TECHNOP LE, station BALZAC)**

● **Au moment o  l'on f tera, ce 24 janvier 2017, les 70 ans du STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE, jamais les attaques n'auront  t  aussi violentes contre les services publics, les garanties collectives et les postes.**

● **Jamais, non plus, il n'y aura eu autant de mobilisations partout en France:** il y a actuellement des dizaines et des dizaines de conflits tr s importants, contre la casse des h pitaux publics, contre l'atomisation, la suppression et la fusion des services et des missions, contre la d gradation des conditions de travail et la mise en cause des acquis...

Ces initiatives, qui font suite   la mobilisation sans pr c dent contre la LOI TRAVAIL, ont lieu aussi bien dans la Sant , qu'  l' tat, (Imp ts, La Poste,  ducation Nationale...) ou dans la Territoriale...

● **Partout, les agents et salari s des trois versants de la Fonction Publique font face   une offensive globale** qui s'en prend   tous les services publics des trois versants organis s autour du statut de la Fonction Publique.

● **RGPP, R forme territoriale, Loi MPTAM, Loi NOTR , Maisons de Services au Public, GHT, R forme des Coll ges...** : dans la continuit  absolue, des lois SARKOZY aux lois HOLLANDE, c' st aux injonctions europ ennes que les gouvernements r pondent en s'en prenant   tous les secteurs :

- attaques contre le statut (PPCR, RIFSEEP, CDIisation de l'emploi, loi d ontologie, mise en cause du principe de carri re...)
- attaques contre les services et Directions : r organisations, fusions, suppressions de postes, « mutualisations »...
- attaques contre les agents : d gradation des conditions de travail, mise en cause des acquis...
- suppressions de milliers de postes...

**D'ores et d j , le principe de la mobilisation nationale unitaire sur des revendications claires est retenu dans le secteur de la sant . Les personnels de la Sant  sont appel s   la mobilisation le 7 mars 2017**

Notre r union du 24 janvier, organis e   l'initiative de l'UD vise donc   faire le point et d battre afin d'aider   articuler en Seine-Maritime les initiatives prises par les syndicats, UL, et UP et F d rations des trois versants et d'organiser la convergence indispensable.

### **DERNI RE MINUTE :**

Le syndicat CGT de Carrefour de Tourville-la-Rivi re appelle le personnel   se mettre en gr ve ce samedi 21 janvier pour protester contre l'ouverture tous les dimanches dans les hypermarch s Carrefour (loi Macron).

La CGT essaie de construire cette action en intersyndicale. La signature ou pas de ce projet est pr vue le 25 janvier.

Aujourd'hui, c' st sur le commerce, mais demain nous serons tous concern s par le travail du dimanche, que l'on soit du public ou du priv .

Patronat et Gouvenement veulent imposer ce passage en force dans le monde du travail, pour soi-disant r pondre aux besoins et   l' conomie touristique.

**L'Union D partementale appelle les syndicats de l'agglom ration rouennaise   venir soutenir les camarades du syndicat CGT Carrefour, CE SAMEDI 21 JANVIER   PARTIR DE 9H00 et sur l'ensemble de la journ e (restauration possible).**

***Tous ensemble, contre l'ouverture obligatoire des hypermarch s Carrefour le dimanche.***





**7 mars 2017 : la santé dans la rue !**

## **Communiqué des Fédérations**

### **CGT, FO et SUD du secteur de la santé et de l'action sociale TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION NATIONALE LE 7 MARS 2017**

Dans la continuité du combat contre la loi Travail et après le succès de la journée de grève nationale et de manifestations du 8 novembre contre la loi Touraine et des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), elles ont confirmé leur volonté, dans le cadre de l'action commune, de poursuivre résolument la construction d'une mobilisation nationale de nos branches professionnelles pour créer un axe de résistance supplémentaire aux politiques d'austérité et de régressions sociales qui dégradent fortement les conditions de travail et de vie des salarié(e)s. D'autant que dans de nombreux établissements de la santé et de l'action sociale des grèves et des mobilisations sont en cours.

Après que leurs instances nationales se soient réunies et confirmées l'appel à une nouvelle journée de mobilisation dans le cadre d'une grève nationale pour le 7 mars 2017, les fédérations CGT, FO et SUD décident de la préparer ensemble, au plan national comme au plan local.

Les Fédérations appellent le 7 mars à diverses mobilisations dans les territoires avec comme point fort une grande manifestation à Paris. D'ici le 7 mars 2017, diverses initiatives de mobilisation et de meeting communes seront engagées. Nos organisations se reverront début janvier 2017.



### **Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CGT GRIPPE : DES MILLIERS DE PERSONNES ÂGÉES DÉCÉDÉES, CE N'EST PAS UNE FATALITÉ !**

L'épidémie de grippe fait des ravages chez les personnes âgées. Déjà de nombreux cas de décès sont annoncés. Le danger était connu. Déjà en 2015, le nombre de décès était supérieur à la période de la canicule de 2003. Et si l'on parle des nombreux décès en établissement, qu'en est-il de toutes ces personnes âgées décédées au domicile ? Personne ne peut en ce 21ème siècle accepter tous ces décès comme une fatalité.

Les personnes âgées sont extrêmement vulnérables. Contrairement aux autres classes d'âge, le nombre d'hospitalisations continue à croître. Cette épidémie montre l'ampleur de dégradation de notre système de santé qui n'est même plus capable de répondre à une banale épidémie de grippe.

L'ampleur de l'épidémie, si elle révèle une nouvelle fois un manque d'anticipation, marque surtout les limites d'une politique de casse de la Sécurité sociale, de l'hôpital avec les milliers d'emplois supprimés, les milliers de lits fermés, la course à la rentabilité. La situation est telle que la Ministre de la Santé est amenée à reconnaître qu'il faut déprogrammer des hospitalisations pour libérer des lits, mais n'a pas l'intention de revenir sur sa politique menée depuis des années.

Madame Touraine ose dire que les hôpitaux, s'ils sont en situation de tension, ne sont en aucun cas débordés. Pendant ce temps, des malades attendent des heures sur des brancards dans les urgences. Combien de personnes âgées restent des heures à attendre de trouver un lit ! Par exemple, des attentes interminables aux urgences entraînent une surmortalité de personnes les plus faibles, particulièrement chez les plus âgées.

La Loi de financement de la Sécurité sociale 2017, votée en début d'année, conforte la désorganisation de notre système de santé. Elle participe à la mise en œuvre de la Loi de modernisation du système de santé et de la recomposition des établissements publics de santé, de leur regroupement en GHT et suppression de lits et de places. Il faut rompre avec une approche comptable de gestion de la Sécurité sociale, des hôpitaux.

Nous avons besoin d'une autre ambition : la reconquête de la Sécurité sociale, tant en matière d'assurance maladie, de retraite, de famille, de perte d'autonomie que de financement.

Cela passe notamment par d'autres orientations en matière de financement de la Sécurité sociale, en remettant en cause le dogme de la baisse du « coût du travail » et en mettant à contribution les revenus financiers des entreprises.

Pour gagner face à ces enjeux, nous devons amplifier la mobilisation autour de l'exigence d'une autre politique de santé et de protection sociale.

Pour cela, l'UCR appelle l'ensemble des retraités à participer massivement aux rassemblements et initiatives d'action dans les départements le 7 mars, à l'appel des Fédérations des Organismes sociaux et de la Santé et Action sociale avec l'Intersyndicale CGT/FO/SUD.

Montreuil, le 18 janvier 2017

### CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'ÉDUCATION NATIONALE :

**Sans trancher sur le fond, le juge des référés débout la CGT !**

**Le combat contre la souffrance au travail et le management agressif reste plus que jamais d'actualité !**

Mercredi 4 janvier se déroulait l'audience du juge des référés au tribunal administratif de Rouen. La CGT éducation de Seine-Maritime avait en effet décidé de saisir la justice pour non respect des prérogatives du CHSCT départemental après la tentative de suicide au lycée Val de Seine le 31 août 2016. Le jugement qui vient d'être connu n'est malheureusement pas favorable à la CGT et aux travailleurs de l'éducation. Pour autant, cette décision est tout à fait incompréhensible.

Le juge des référés a en effet considéré que « la cause de danger grave et imminent avait disparu » à la date du signalement du Danger Grave et Imminent le 12 septembre 2016 et en a tiré comme conséquences que la condition d'urgence n'est pas réunie et que le juge des référés n'est pas compétent. Cette décision est grave dans le sens où le juge des référés prend une décision sur l'existence ou non d'une cause de danger grave et imminent postérieurement à la tentative de suicide, en l'absence de tout élément justificatif permettant d'écarter que la cause ayant pu pousser au passage à l'acte du collègue persiste encore. Rien ne permet de dire que les questions d'organisations du travail et de dialogue social dégradé ne perdurent pas et que d'autres collègues ne soient pas en situation de souffrance au travail.

L'utilisation du droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent par un représentant CGT du CHSCT le 12 septembre 2016, suite à la tentative d'immolation au lycée Val de Seine, devait obliger l'administration à diligenter sur le champ une enquête du CHSCT, afin d'analyser en profondeur les conditions de travail et de mettre en oeuvre les mesures supprimant les risques.

Cette décision pose un vrai problème. Si on écoute les responsables de l'administration, il n'y a jamais de danger grave en l'absence de victime d'accident et donc les enquêtes à visées préventives sont refusées. Si on écoute le juge, une fois qu'un collègue est passé à l'acte, la cause du danger grave a disparu et il n'y a donc pas d'enquête du CHSCT.

Pour la CGT, le seul fait que l'administration ne respecte pas les

obligations réglementaires relatives au fonctionnement du CHSCT aurait dû amener le juge des référés à prendre des décisions contraignantes.

Sur le rejet concernant le refus d'enquête pour accident de service (article 53 du décret de 1982), le juge des référés a considéré que l'administration avait deux mois pour donner sa réponse, suite au vote en séance d'une enquête du CHSCT le 1er décembre, tandis que le représentant de l'éducation nationale soutenait à l'audience qu'une tentative de suicide ne constituait pas un accident du travail. La CGT rejette cette analyse et réaffirme la nécessité de faire des enquêtes le plus tôt après la survenance des accidents.

La CGT éducation considère donc qu'il était parfaitement légitime d'exiger la tenue de ces deux enquêtes paritaires réglementaires. La CGT éducation considère également qu'une enquête administrative menée uniquement par le rectorat - en excluant les organisations syndicales qui siègent au CHSCT - n'a rien d'objectif et est systématiquement en défaveur des salariés et au profit de la hiérarchie. C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'obtenir des enquêtes du CHSCT menées aussi par les représentants syndicaux et la CGT éducation exige que ce droit soit respecté. Mais depuis la mise en place des CHSCT en 2012, le rectorat de Rouen a systématiquement refusé de procéder à ces enquêtes paritaires, malgré d'autres tentatives de suicide, malgré des accidents du travail graves, malgré de très nombreuses situations de violence au travail, malgré de nombreux conflits avec la hiérarchie, malgré le management agressif qui se répand et malgré sept autres droits d'alerte déposés par la CGT. Pourquoi le rectorat de Rouen continuerait-il impunément à refuser ces enquêtes, alors que dans les entreprises privées, les CHSCT ont l'habitude de mener ce genre d'enquêtes?

Par ailleurs, la CGT et les syndicats qui siègent en CHSCT font le constat que les CHSCT fonctionnent particulièrement mal dans l'Éducation nationale, ce que prouvent par exemple : le récent refus de réunir un CHSCT extraordinaire malgré des situations de violence au travail avérées au lycée Lavoisier et à l'école Condorcet; l'absence de règlement

intérieur valide du CHSCT ; la rétention d'informations à l'égard des membres des CHSCT, dont la liste des accidents du travail; les délais de transmission de documents de travail qui ne sont quasiment jamais respectés ; le refus d'aborder des situations de travail dangereuses en séance ; le refus de suivre les avis votés en séance par les représentants syndicaux, etc.

Surtout, la réalité de la souffrance au travail et des risques psycho-sociaux est systématiquement sous-estimée et méprisée par le rectorat, et ce malgré l'évidence. Les personnels qui souffrent au travail sont pourtant légion, les militants syndicaux le constatent tous les jours. Partout, dans les écoles, les collèges, les lycées et les services administratifs de l'académie, nous constatons l'impact délétère des nouvelles organisations du travail issues du privé et du management agressif, sur la santé des personnels.

La CGT éducation reste donc entièrement déterminée à continuer le travail militant pour alerter sur la dégradation des conditions de travail, pour faire respecter les droits des personnels et pour soutenir sur le terrain les personnels en lutte pour leur santé au travail. Elle examine d'ores et déjà les recours juridiques possibles pour contester les décisions du tribunal administratif.

En tout état de cause, ces décisions du juge des référés ne préjugent pas des décisions qui devront être prises au fond par ce même tribunal, qui ne pourra que faire droit aux demandes légitimes de notre syndicat.

Pour ne pas perdre sa vie à la gagner !

Rouen, le 9 janvier 2017



Militants - Adhérents

— entre —

**VOUS**

— et —

**NOUS**

*un lien*

**indissociable**



[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.